

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 avril 2025
N°DC-2025-34

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Personnel communal : actualisation du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le mercredi vingt-trois avril deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL ; Mme Nathalie DUMONT à Mme Isabelle TAINGUY ; M. Sébastien CHENAIS à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Gilles DRÉANO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la saisine du Comité Social Territorial en date du 15 avril 2025,

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu des mouvements des effectifs de la commune de Colpo depuis plusieurs mois, il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la mairie.

En outre, un certain nombre d'emplois sont vacants dans le tableau des effectifs. Ceci s'expliquant par différentes raisons : soit les agents en question ont quitté la collectivité (retraite, mutation), soit les agents ont pris un nouveau poste à la suite d'un avancement de grade.

En l'espèce, n'y a plus lieu de laisser ces postes vacants.

Après avis du Comité Social Territorial (CST), il convient de créer et supprimer les emplois suivants à compter du 1er juillet 2025 :

Création :

- 1 emploi d'attaché territorial à temps complet à la Direction Générale (38/35^{ème}) pouvant être recruté par voie statutaire ou contractuelle ;
- 1 emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet au service administratif pouvant être recruté par voie statutaire ou contractuelle ;
- 1 emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet au service administratif, recruté en remplaçant d'un agent en congé longue durée ;
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet au service administratif ;
- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet pouvant être recruté par voie statutaire ou contractuelle au service technique ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial au sein du service technique pouvant être recruté par voie statutaire ou contractuelle ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial au sein du service technique pouvant être recruté par voie statutaire ou contractuelle ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet au sein du service scolaire en contrat à durée indéterminée ;
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet au sein du service scolaire.

Suppression :

- 1 emploi d'attaché territorial principal à temps complet à la Direction Générale pour cause de radiation des cadres pour abandon de poste le 28 octobre 2023 (emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2021-014 en date du 30 mars 2021) ;
- 1 emploi de rédacteur à temps complet au sein du service administratif pour cause de mutation au 03 septembre 2023 (emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2020-040 en date du 05 juin 2020) ;
- 1 emploi d'agent administratif chargé du conseil de l'action publique pour une durée d'1 an en qualité d'alternant (rentrée scolaire 2021-2022 du 06.09.2021 au 24.06.2021) (emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2021-044 en date du 08 juillet 2021) ;
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour cause d'admission à la retraite au 1^{er} janvier 2022 (emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2019-052 en date du 26 juin 2019) ;
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet au sein du service administratif pour cause de licenciement pour inaptitudes définitives à toutes fonctions au 1^{er} mars 2024 ;
- 1 emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet pour cause d'avancement de grade à compter du 1^{er} juillet 2025 (emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2019-052 en date du 26 juin 2019) ;
- 1 emploi d'ingénieur territorial contractuel à temps complet pour cause de mutation au 15 décembre 2024 (emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2021-031 en date du 18 mai 2021) ;
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service technique pour cause de changement de poste (emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2019-089 en date du 28 novembre 2019) ;
- 1 emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet au sein du service technique pour cause d'admission à la retraite au 01 août 2023 (emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2021-043 en date du 08 juillet 2021) ;

- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au sein du service technique pour cause de mutation au 15 avril 2024 (emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2021-007 en date du 23 février 2021) ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au sein du service technique pour cause d'admission à la retraite au 1^{er} septembre 2022 (Emploi créé à la suite de la délibération n°DC-2019-052) ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial au sein du service technique pour cause de mutation au 04 avril 2022 (Emploi crée à la suite de la délibération n°2018-073 en date du 21 septembre 2018) ;
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet au sein du service technique en qualité d'agent contractuel unique d'insertion (CUI). Le poste n'a pas été remplacé. (emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2021-030 du 08 juillet 2021) ;
- 1 emploi d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe au sein du service scolaire pour cause de licenciement pour inaptitude physique définitive à toutes fonctions ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet au sein du service scolaire (ATSEM). Le poste a été transformé en contrat à durée indéterminée. (Emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2020-067 en date du 03 septembre 2020) ;
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet au sein du service scolaire pour cause d'admission à la retraite au 01 avril 2023 (Emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2020-067 en date du 03 septembre 2020) ;
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet au sein du service scolaire pour cause de démission au 12 mai 2023. (Emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2020-067 en date du 03 septembre 2020) ;
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet au sein du service scolaire pour cause d'admission à la retraite au 01 février 2025. Le poste n'est pas remplacé. (Emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2020-067 en date du 03 septembre 2020) ;
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet au sein du service scolaire pour cause d'admission à la retraite au 07 juillet 2025. Le poste n'est pas remplacé. (Emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2020-067 en date du 03 septembre 2020) ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet au service technique pour une durée d'1 mois pour accroissement saisonnier d'activité. Le poste n'a pas été reconduit (emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2021-042 du 08 juillet 2021) ;

Au 1^{er} juillet 2025, le tableau des effectifs se composera comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le **14 MAI 2025**

ID : 056-215600420-20250429-DEL2025_34-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS PREVISIONNEL AU 01.07.2025

AGENTS TITULAIRES

EMPLOI	CATEGORIE	NOMBRE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	STATUT
Filière administrative					
CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX					
Non pourvu	A	1	Attaché territorial	Temps Complet 35/35	Titulaire
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX					
Adjointe Directrice Générale des Services	C	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps partiel 28/35	Titulaire
Gestionnaire comptable et budgétaire	C	1	Adjoint administratif	Temps Complet 35/35	Titulaire
Agent d'accueil Etat civil – Urbanisme - Social	C	1	Adjoint administratif	Temps Complet 35/35	Titulaire
Filière Technique					
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE					
Responsable du service Technique	B	1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Temps Complet 35/35	Titulaire
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX					
Agent technique polyvalent - référent espaces verts	C	1	Agent de maîtrise	Temps Complet 35/35	Titulaire
Agent technique polyvalent - référent voirie	C	1	Adjoint technique territorial	Temps Complet 35/35	Titulaire
Agent technique polyvalent	C	1	Adjoint technique territorial	Temps Complet 35/35	Titulaire
Filière culturelle					
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE					
Bibliothécaire	C	1	Adjoint territorial du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	Temps non complet 30/35	Titulaire
Filière médico sociale					
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES					
Agent école maternelle	C	1	Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	Temps non complet 22/35	Titulaire

AGENTS CONTRACTUELS

EMPLOI	CATEGORIE	NOMBRE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	STATUT
Filière administrative					
CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX					
Directeur Général des services	A	1	Attaché territorial	Temps complet 38/35	Contractuel
Filière administrative					
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX					
Agent d'accueil - Etat civil - urbanisme et secrétariat	C	1	Adjoint administratif territorial	Temps complet 35/35	Contractuel
Filière technique					
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX					
Agent de restauration	C	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet 22,08/35	Contractuel
Agent école maternelle et de restauration	C	1	Adjoint technique territorial	Temps non complet 23,63/35	CDI
Agent d'entretien et de restauration	C	1	Adjoint technique territorial	Temps non complet 13,89/35	Contractuel
Agent technique polyvalent	C	1	Adjoint technique territorial	Temps non complet 35/35	Contractuel

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer une actualisation du tableau des effectifs de la commune de Colpo.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **CRÉE :**
 - 1 emploi d'attaché territorial à temps complet (38/35^{ème}) à la Direction Générale pouvant être recruté par voie statutaire ou contractuelle ;
 - 1 emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein du service administratif pouvant être recruté par voie statutaire ou contractuelle ;
 - 1 emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet au service administratif, recruté en remplaçant d'un agent en congé longue durée ;
 - 1 emploi d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet au sein du service administratif ;
 - 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet pouvant être recruté par voie statutaire ou contractuelle au sein du service technique ;
 - 1 emploi d'adjoint technique territorial au sein du service technique pouvant être recruté par voie statutaire ou contractuelle ;
 - 1 emploi d'adjoint technique territorial au sein du service technique pouvant être recruté par voie statutaire ou contractuelle ;
 - 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet au sein du service scolaire en contrat à durée indéterminée ;
 - 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet au sein du service scolaire ;

• **SUPPRIME :**

- 1 emploi d'attaché territorial principal à temps complet à la Direction Générale pour cause de radiation des cadres pour abandon de poste le 28 octobre 2023. (Emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2021-014 en date du 30 mars 2021) ;
- 1 emploi de rédacteur à temps complet au sein du service administratif pour cause de mutation au 03 septembre 2023. (Emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2020-040 en date du 05 juin 2020) ;
- 1 emploi d'agent administratif chargé du conseil de l'action publique pour une durée d'1 an (rentrée scolaire 2021-2022 du 06.09.2021 au 24.06.2021). (Emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2021-044 en date du 08 juillet 2021) ;
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour cause d'admission à la retraite au 1^{er} janvier 2022. (Emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2019-052 en date du 26 juin 2019) ;
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet au sein du service administratif pour cause de licenciement pour inaptitudes définitives à toutes fonctions au 1^{er} mars 2024 ;
- 1 emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet pour cause d'avancement de grade à compter du 1^{er} juillet 2025. (Emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2019-052 en date du 26 juin 2019) ;
- 1 emploi d'ingénieur territorial contractuel à temps complet pour cause de mutation au 15 décembre 2024. (Emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2021-031 en date du 18 mai 2021) ;
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service technique pour cause de changement de poste. (Emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2019-089 en date du 28 novembre 2019) ;
- 1 emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet au sein du service technique pour cause d'admission à la retraite au 01 août 2023. (Emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2021-043 en date du 08 juillet 2021) ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au sein du service technique pour cause de mutation au 15 avril 2024. (Emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2021-007 en date du 23 février 2021) ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au sein du service technique pour cause d'admission à la retraite au 1^{er} septembre 2022. (Emploi créé à la suite de la délibération n°DC-2019-052) ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial au sein du service technique pour cause de mutation au 04 avril 2022. (Emploi créée à la suite de la délibération n°2018-073 en date du 21 septembre 2018) ;
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet au sein du service technique en qualité d'agent contractuel unique d'insertion (CUI). Le poste n'a pas été remplacé. (Emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2021-030 du 08 juillet 2021) ;
- 1 emploi d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe au sein du service scolaire pour cause de licenciement pour inaptitude physique définitive à toutes fonctions ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet au sein du service scolaire (ATSEM). Le poste a été transformé en contrat à durée indéterminée. (Emploi créée à la suite de la délibération n°DC-2020-067 en date du 03 septembre 2020) ;

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14 MAI 2025

ID : 056-215600420-20250429-DEL2025_34-DE

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet au sein du service scolaire pour cause d'admission à la retraite au 01 avril 2023. (Emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2020-067 en date du 03 septembre 2020) ;
 - 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet au sein du service scolaire pour cause de démission au 12 mai 2023. (Emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2020-067 en date du 03 septembre 2020) ;
 - 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet au sein du service scolaire pour cause d'admission à la retraite au 01 février 2025. Le poste n'est pas remplacé. (Emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2020-067 en date du 03 septembre 2020) ;
 - 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet au sein du service scolaire pour cause d'admission à la retraite au 07 juillet 2025. Le poste n'est pas remplacé. (Emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2020-067 en date du 03 septembre 2020) ;
 - 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet au service technique pour une durée d'1 mois pour accroissement saisonnier d'activité. Le poste n'a pas été reconduit. (Emploi crée à la suite de la délibération n°DC-2021-042 du 08 juillet 2021).
- **PRECISE** que ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2025.
 - **ADOpte** le tableau des effectifs présenté ci-avant.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

